République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 23 septembre 2025

Délibération N° DE_063_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 17/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, EMMANUEL VERILHAC, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Philippe BRILLANT représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emilie MALEYSSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parcelles 125 A 510, 512,514 et 516 - Mme RAVEYRE Marie et M. BAUDINAT Fabrice

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir les parcelles :
- 125 A 510 (ex 196) Lieu-dit « La Simonde » d'une contenance de 29ca
- 125 A 512 (ex 193) lieu-dit « Route de l'Eglise » d'une contenance de 1a 02ca
- 125 A 514 (ex 193) lieu-dit « Route de l'Eglise » d'une contenance de 1a 92ca
- 125 A 516 (ex 197) lieu-dit « La Simonde » d'une contenance de 1a 26ca

Ces parcelles appartiennent à Madame RAVEYRE Marie et Monsieur BAUDINAT Fabrice. Cette acquisition a pour but de régulariser le tracé de la route de l'Eglise.
L'acquisition se fera au prix de UN EURO (1,00 €) la parcelle soit QUATRE EUROS (4,00 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide
- D'ACQUERIR les parcelles 125 A 510, 512,514,516 pour la somme de quatre euros
- D'INSCRIRE la somme au budget
- DE PRENDRE en charge les frais inhérents à l'acquisition
- DE DONNER l'autorisation à Madame le maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition
- D'ABROGER la délibération DE_2024_99 du 10 septembre 2024

Date de transmission de l'acte: 24/09/2025
Date de reception de l'AR: 24/09/2025

007-210701470-DE_063_2025-DE
AGEDI

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Emilie MALEYSSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 24/09/2025
Date de reception de l'AR: 24/09/2025

007-210701470-DE_063_2025-DE
A G E D I